

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 02 avril 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 08
avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
mars 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVULT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX,
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno
DANDROY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE,
Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Caroline
VARGIOLU, Pascale ROTIVEL, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, Aïcha BEZZAYER à
Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Laure
LAURENT, Pascale ROTIVEL à Fabienne TIRTIAUX, Eric
PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE
POLYVALENTE DU MIXCUBE
POUR LA TENUE D'UN BUREAU
DE VOTE PAR LE CONSULAT
GÉNÉRAL DE ROUMANIE À LYON

Délibération : 04.2024.045

Transmis en préfecture le : 08/04/2024

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

La ville de Saint-Genis-Laval et la Roumanie entretiennent des relations amicales et de coopération non gouvernementales au travers notamment du jumelage acté en 2002 entre la ville de Saint-Genis-Laval et la ville de Săliște dans la région de Sibiu. Par ailleurs, la ville de Saint-Genis-Laval et ses environs accueillent une importante communauté roumaine.

Dans le cadre des échanges et de la coopération avec la Roumanie, le consulat général de Roumanie à Lyon a sollicité la mairie de Saint-Genis-Laval pour la mise à disposition d'une salle communale afin d'y organiser les scrutins 2024 suivants : élections européennes, puis législatives et présidentielles roumaines.

Afin de faciliter l'exercice démocratique et la citoyenneté, la ville de Saint-Genis-Laval propose d'accéder favorablement à cette demande en mettant à disposition la salle polyvalente du Mixcube, 69 rue des Collonges, pour l'élection des députés roumains au parlement européen :

- Du samedi 8 juin de 6h du matin au dimanche 9 juin à 2h ;
- Du dimanche 9 juin de 6h au lundi 10 juin à 2h.

Sous réserve de disponibilité de la salle, celle-ci sera également mise à disposition pour les élections législatives et présidentielles roumaines dont les dates ne sont pas encore connues à ce jour.

Cette mise à disposition aura lieu à titre gracieux et sera formalisée par convention, selon les conditions énoncées dans la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n°3 « Vie associative, Sport, Culture, Jumelage » du 21 mars 2024 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente du Mixcube au bénéfice du Consulat général de Roumanie à Lyon pour la tenue d'un bureau de vote dans le cadre des prochaines échéances électorales de 2024, européennes et roumaines ;
- **AUTORISER** madame la maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout acte afférent à cette mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.